

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2021

Plan de cours
CRI 6232 – La justice réparatrice
Mardi 16h00 -19h00
Salle virtuelle (Zoom)

Mylène Jaccoud
mylene.jaccoud@umontreal.ca

Descripteur du cours

Émergence et extension de la justice réparatrice dans les secteurs sociopénal et communautaire. Identification et discussion des tendances traversant le mouvement de la justice réparatrice. Forces et limites de ce mouvement.

Objectifs du cours

- comprendre l'émergence et l'extension de la justice réparatrice dans le champ des politiques et des pratiques pénales et dans les milieux socio-communautaires;
- identifier et discuter les différents principes et modèles de justice réparatrice;
- développer une analyse critique envers les perspectives théoriques et pratiques de la justice réparatrice.

Approches pédagogiques

- Exposé magistral
- Documents audio-visuels
- Débats en classe
- Conférencier.ère.s invité.e.s

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Préparation des débats et commentaires écrits	45 %	16 mars 23 mars 30 mars 6 avril
2. Réflexion sur la JR	55%	27 avril

Présentation des travaux

Les consignes seront précisées le 12 janvier lors de la première rencontre

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

12 janvier	Introduction du séminaire. Objectifs et modalités d'évaluation. Notes introductives sur la justice réparatrice.
BLOC A :	FONDEMENTS HISTORIQUES, THÉORIQUES ET ÉTHIQUES DE LA JUSTICE RÉPARATRICE
19 janvier	Historique et contexte d'émergence de la justice réparatrice <u>Lecture requise :</u> FAGET, Jacques, « Un mouvement d'idées », dans J. Faget, <i>La médiation pénale. Essai de politique pénale</i> , Trajets, Érès, 1997, pages 23-38
26 janvier	Principes et fondements de la justice réparatrice (I) <u>Lecture requise :</u> WALGRAVE, Lode, « Au-delà de la rétribution et de la réhabilitation : la réparation comme paradigme dominant dans l'intervention judiciaire contre la délinquance (des jeunes) ? », dans Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson, Ministère de la Justice (sous la direction de), <i>La justice réparatrice et les jeunes</i> , Vaucresson, Aeres/publications, 1994, pages 5-28.
2 février	Principes et fondements de la justice réparatrice (II) <u>Lecture requise :</u> GAVRIELIDES, Theo, « Restorative justice – the perplexing concept: Conceptual fault-lines and power battles within the restorative justice movement », <i>Criminology and Criminal Justice</i> , volume 8, numéro 2, 2008, pages 165-183.
BLOC B :	ÉTUDES DE CAS
9 février	La justice réparatrice en détention : rencontres détenus/victimes Conférencières invitées : Céline Savard et Juliette Rock <u>Lecture requise :</u> DHAMI, Mandeep ; MANTLE, Greg ; FOX, Darrell, « Restorative justice in prisons », <i>Contemporary Justice Review</i> , Volume 12, Numéro 4, 2009, pages 433-448.
16 février	La justice réparatrice en contexte autochtone – documentaire <u>Lecture requise :</u> JACCOUD, Mylène, « Cercles de guérison et cercles de sentence : une justice réparatrice ? », <i>Criminologie</i> , volume 32, numéro 1, 1999, pages 79-105

23 février **La justice réparatrice et les violences collectives : l'exemple du Rwanda**
Conférencière invitée : Salomé Van Billoen

Lectures requises :

LEFRANC, Sandrine, « Les commissions de vérité : une alternative au droit ? », *Droit et cultures*, Numéro 56, document mis en ligne <http://droitcultures.revues.org/335>, 2008.

HARTMAN, Florence, « Juger et pardonner des violences d'État : deux pratiques d'État opposées ou complémentaires », *Revue internationale et stratégique*, Numéro 88, 2012, pages 67-88

9 mars **La justice réparatrice et la justice des mineurs au Québec**
Conférencier invité : Benoît Gauthier

Lecture requise :

GAUTHIER, Benoît, «La médiation pénale, une pratique québécoise», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 21, no. 2, pp. 77-92
<https://www.erudit.org/en/journals/nps/1900-v1-n1-nps3586/038963ar/abstract/>

BLOCC : **DÉBATS**

16 mars **La justice réparatrice est-elle applicable aux situations de violences conjugales et de violences sexuelles ?**

Lectures requises

FAGET, Jacques, « Médiation et violences conjugales », *Champ pénal / Penal Fields*, vol. 1, 2004

STUBBS, Julie, Domestic Violence and Women's Safety : Feminist Challenges to Restorative Justice in H. Strang et J. Braithwaite (Eds.), *Restorative Justice and Family Violence* : 42-61, 2002, Cambridge University Press, UK.

23 mars **La communauté doit-elle être réparée ?**

Lectures requises :

WALGRAVE, Lode; AERTSEN, Ivo, « Reintegrative Shaming and Restorative Justice. Interchangeable, Complementary or Different ? », *European Journal on Criminal Policy and Research*, volume 4 , numéro 4, 1996, pages 67-85

CHANG, Won Kyung, « When My Community Met the Other: Competing Concepts of 'Community' in Restorative Justice», *Canadian Journal of Law and Society*, Volume 32, Numéro 3, 2017, pages 371-390.

- 30 mars** **La justice doit-elle être alternative ou complémentaire au système pénal ?**
- Lecture requise :
JACCOUD, Mylène, « Innovations pénales et justice réparatrice », Champ pénal/Penal Field, volume 4, mis en ligne le 24 mai 2007. URL : <http://champpenal.revues.org/document9e12.html>
- 6 avril** **Quelles sont les forces et les limites de la JR ?**
- Lectures requises :
GROMET, Dena. M., « Restoring the Victim: Emotional Reactions, Justice Beliefs, and Support for Reparation and Punishment », *Critical Criminology*, numéro 20, 2012, pages 9-23. DOI 10.1007/s10612-011-9146-8
- WOOD, William R., « Why Restorative Justice will not reduce incarceration », *British Journal of Criminology*, numéro 55, 2015, pages 883-900
- 13 avril** **Conclusion du séminaire**

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_EN_VOYER.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_exam_en_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.